

FICHE SIGNALÉTIQUE

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit **Encre aqueuse** pour Impika Compact/Evolution/Reference
N° de pièce 106R02668
IMPIKA A0004983

Couleur Cyan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox
Wezembeekstraat, 5
B1930 Zaventem
Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé,
sécurité et durabilité

Téléphone +32 (2) 713 14 52 (Français)
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

Télécopieur -

Adresse de courriel ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
--	-------------

2.2 Éléments d'étiquetage**Symbole(s)**

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7


Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger
Conseils de prudence

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérol	20-30	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Pigment cyan	1-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	01-2119458771-32-0044
Triéthylène glycol, éther monobutylique	3-5	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
2-pyrrolidone	1-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit. 2	H319	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux

En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

Contact avec la peau	lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Inhalation	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
Ingestion	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë	
Yeux	Irritant pour les yeux
Peau	Peut causer une irritation
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires
Ingestion	Ne pas ingérer
Effets chroniques	
Toxicité chronique	Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation des yeux Irritation de la peau

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes
-------------------------	-----------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants
	Aucun en particulier

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

Autres informations

Point d'éclair	> 93 °C	/	> 199 °F
-----------------------	---------	---	----------

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure
Méthodes de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer dans les drains

6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas rejeter les déchets à l'égout

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

7.3 Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d' encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité
Protection des mains	Gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect État physique pH	Opaque Liquide 8	Odeur Couleur	Faible Cyan
Point d'éclair	> 93 °C	/	> 199 °F
Point/intervalle d'ébullition	Non déterminé		
Point de ramollissement	Non applicable		
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité	Aucun renseignement disponible		
Densité	1.1 g/cm ³		
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau		
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité	Aucun renseignement disponible		
Propriétés explosives	Non explosif		
Propriétés comburantes	Non applicable		

9.2 Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation

 Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.
Irritant pour les yeux et la peau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérol	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
Pigment cyan	10000 mg/kg (Rat)		
Triéthylène glycol, éther monobutylique	5300 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation

 Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

Tératogénicité

Aucun renseignement disponible

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible

Risque d'aspiration

Aucun renseignement disponible

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination****Méthode d'élimination des déchets**Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts
Éliminer conformément à la réglementation locale**Emballage contaminé**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Note de révision sections de la FS mises à jour, 13, Numéro de téléphone d'urgence mis à jour

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérol	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	AGW 200 mg/m ³	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérol	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³			TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³
Pigment cyan			STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³	STEL 4mg/m ³	

FDS n° : F-60018

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2018-11-20

Version 7

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérol	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérol	TWA 10 mg/m ³			TWA 20 mg/m ³	
Pigment cyan				TWA 0.02 mg/m ³	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.